



Declaration impôts non faites depuis 2009

Par **sophie64**, le **26/05/2013** à **22:56**

Bonjour, rnJ'ai commencé a travailler en mars 2009, etant bête je n'ai pas déclaré mes revenus (aucunes excuses). Ensuite en mai 2010 j'etais au chômage, en septembre 2010 je suivais une formation rémunérée par pole emploi jusqu' en juillet 2012. De peur de payer les pénalités de retard je n'ai pas ma déclaration de 2010 et 2011 .rnAujourd'hui j'ai envoyé ma premiere déclaration pour l'année 2012 . Ma question est la suivante rnJe risque quoi pour les années précédentes ?rnSi je dois declarais ces années, est ce que l'année 2009 (déclaré en 2010) est prescrite ? rn Merci de vos réponses, je veux régulariser ma situation mais je veux connaitre tous les risque que j 'encourss

Par **moisse**, le **27/05/2013** à **09:06**

Bonjour,rnVous risquez un redressement pour ces années.rnVous aurez à vous battre pour éviter les pénalité et je laisse le soin à votre imagination pour trouver de bons arguments.rnLa prescription de l'année 2009 n'est pas acquise car le fisc a la possibilité par un moyen un peu tordu de la contourner.